

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUIN 2022

Présents : Mme MONNOT Laurence, Maire, Mmes : CROZE Fanny, CROZE Nadège, CUVILLIER LACHIZE Sylvie, PRIEUR Emilie, TESSIER LEBRUN Carole, MM : GOUT Florent, GUYOT Alain, LEFEBVRE Martial, MANCEAU Corentin, PEIGNE Jean-Marc, SIROP Guillaume, VINSIAT Tadeuse

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GALLIOT Olivier à Mme MONNOT Laurence

I – Le compte rendu de la séance du 26 avril 2022 est approuvé

II – Mme CUVILLIER-LACHIZE Sylvie est désignée secrétaire de séance.

III- MODALITE DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide

D'adopter la proposition de Mme le Maire de choisir la **Publicité sous forme électronique sur le site de la Commune**, qui s'appliquera à compter du 1er juillet 2022, en ce qui concerne les actes administratifs ayant une obligation d'affichage tels que les arrêtés préfectoraux et municipaux.

Il est précisé que cette information sera affichée et les documents seront consultables sur demande, en mairie.

Mme le Maire précise également que la liste des délibérations prises en conseil municipal se trouve, chaque année, dans bulletin municipal « l'Oratorien ».

IV- APPROBATION DES TARIFS DE L'EAU 2023 - CONSOMMATION 2022-2023 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des tarifs de l'eau 2023 votés par le SIAEP, comme suit :

- Tarifs d'eau consommée :

- tarif unique1,10 € HT le m3 avec un minimum de 30 m3 facturés
- tarif professionnels.....0,70 € HT le m3 (A partir de 300 m3 : entreprises classées en catégorie « Agricole »)

- Tarifs d'abonnement de compteur :

- 21,00 € HT/an pour un compteur de 15 mm,
- 28,00 € HT/an pour un compteur de 20 mm
- 39,00 € HT/an pour un compteur de 30 mm
- 63,00 € HT/an pour un compteur de 40 mm
- 95,00 € HT/an pour un compteur de 60 mm
- 197,00 € HT/an pour un compteur de 100 mm

La redevance pour pollution d'origine domestique, instituée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est de 0.23 €/m³ au 1er janvier 2022

V- ADHESION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE DARVOY, FEROLLES, JARGEAU, OUVROUER LES CHAMPS, SANDILLON ET LE SIA POUR LE SERVICE DE CURAGE DES RESEAUX D'EAUX :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de l'adhésion de la commune d'Ouvrouer les Champs au groupement de commandes relatif à la réalisation de prestations « Curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales », dont la commune de Sandillon assurera le rôle de coordonnateur,

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,

Décide que M. GALLIOT Olivier, Conseiller, sera le membre de la commission,

Autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

VI- MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE VERIFICATION PERIODIQUE ET TECHNIQUE DES BATIMENTS ET DE L'AIRE DE JEU AVEC LA SOCIETE QUALICONSULT :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

Approuve les termes de la mise à jour de la convention avec la société QUALICONSULT, suite au retrait des buts de foot sur l'Aire de Loisirs,

Charge Mme le Maire de la revêtir de sa signature.

VII- BUDGET PRINCIPAL-DECISION MODIFICATIVE N°1/2022 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ESPACE ORATORIEN:

Afin de pouvoir procéder au mandatement de la facture de la société MV BATIMENTS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

Approuve la décision modificative ci-dessus :

- compte 2135 (Installations générales) - 5 850.00 €
- compte 21318 (Construction d'autres bâtiments publics) + 5 850.00 €

Charge Mme le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires.

VIII- QUESTIONS DIVERSES :

a) Fibre :

Rapporteur : M. PEIGNÉ Jean-Marc :

Une réunion de la commission travaux a eu lieu le 19 mai 2022 pour donner un accord de principe au Département du Loiret sur le souhait de la Commune concernant l'enfouissement des lignes de la fibre optique.

La commission travaux a décidé d'enterrer les lignes les plus proches du bourg et de mettre des poteaux dans les zones éloignées des habitations.

Il est précisé que l'enfouissement des lignes seraient, pour 15% à la charge de la Commune soit 21 000 € si toutes les lignes étaient enterrées et que, par contre, la pose de poteaux est gratuite.

Le choix de la commission travaux reviendrait à un coût de 11 857.00 €, payable sur 5 ans (soit 57% de lignes enfouies).

Cette somme sera à prévoir au budget 2023 de la commune.

Il est précisé que le débit reste le même que la ligne soit enfouie ou non.

Une réunion publique aura lieu le vendredi 17 juin 2022, au foyer rural de Tigy.

Les habitants peuvent d'ores et déjà voir s'ils sont éligibles à la fibre en se rendant sur le site lysseo.fr

b) Remerciements :

Mme le Maire fait lecture du courrier de remerciements de la Garderie des P'tits Loups pour la subvention annuelle qui leur a été accordée par la Commune.

c) Organisation du 14 juillet :

- Un avis favorable des pompiers a été reçu en mairie, sous réserve de leur disponibilité
- Matin : Rallye vélo organisé par le Comité
- Midi : pique-nique sur le terrain
- Après-midi : structures gonflables : organisé par le Comité
- A 18h30 : apéritif offert par la Commune
- Repas champêtre
- A 22h00 : Retraite aux flambeaux par la Commune
- A 23h00 : Feu d'artifice

d) Rappels :

- Commission tourisme de la CCL : le mardi 14 juin 2022, à 18h30, à Jargeau

- Kermesse des écoles : le vendredi 17 juin à 16h30, à Férolles
- Remise des dictionnaires aux élèves : le mardi 5 juillet 2022, à 18h00, après « le festival des arts »
- Inauguration du Totem de l'école : le jeudi 7 juillet à 17h15 – il sera implanté sur le parterre devant l'école
- Rallye Rosalie : le 4 septembre 2022, sur le thème « sur les traces de Petit Pierre », avec une participation d'environ 38 € par personne
- Réunion SIRIS : le mardi 14 juin 2022, à 20h00

e) Etat des lieux de l'Espace Oratorien :

Ils seront, désormais, faits par un agent en contrat vacataire. Une délibération sera à prendre lors d'un prochain Conseil Municipal.

La Commune envisage de fixer un tarif de forfait ménage en cas de demande lors des locations.

f) Chats errants :

Notre demande de bons de stérilisations à la fondation « Brigitte Bardot » a été déclarée complète mais il y a trois mois d'attente, aux vues des nombreuses demandes. Des devis ont été demandés à d'autres vétérinaires pour les stérilisations.

g) Marché Local :

Les producteurs présents étaient très contents de l'organisation de ce marché local, avec une centaine de visiteurs et la distribution d'un sac offert par la Commune.

Il y a également eu de bons retours des Oratoriens

Prochaine date : le dimanche 2 octobre 2022.

h) Arrêt de bus des Caillardières :

Une visite de sécurité du point d'arrêt est prévue le mardi 5 juillet 2022, à 14h00, le Département du Loiret ayant, pour le moment, donné un avis défavorable pour la mise en place de la signalisation.

i) Prochaine réunion de conseil :

Le 30 août 2022, à 20h00.